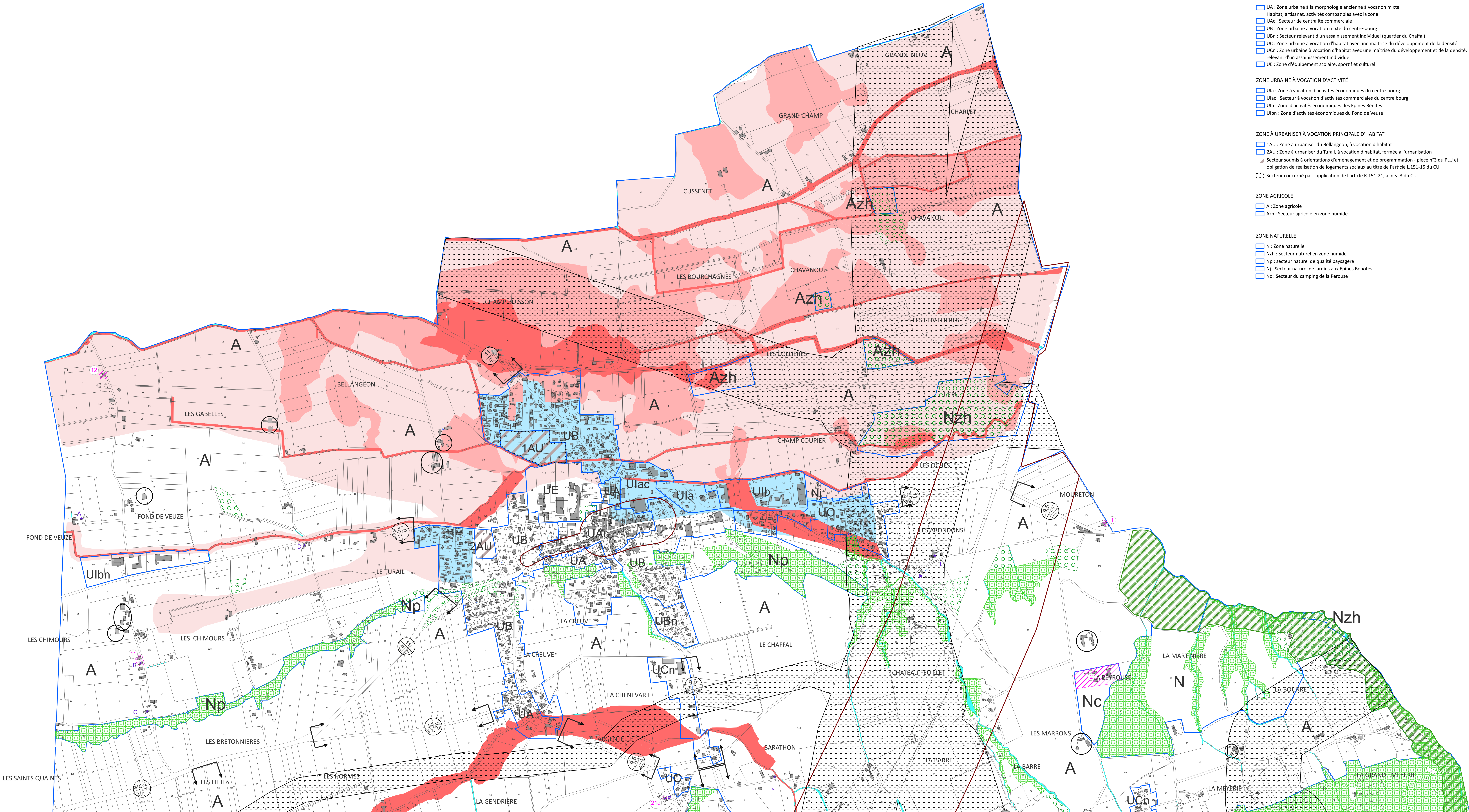




Pour l'ensemble du plan de zonage, l'indice "n" indique une zone ou un secteur relevant de l'assainissement individuel

ZONE URBAINE

- UA : Zone urbaine à la morphologie ancienne à vocation mixte
- UAc : Secteur de centralité commerciale
- UB : Zone urbaine à vocation mixte du centre-bourg
- UBn : Secteur relevant d'un assainissement individuel (quartier du Chaffal)
- UC : Zone urbaine à vocation d'habitat avec une maîtrise du développement de la densité
- UCn : Zone urbaine à vocation d'habitat avec une maîtrise du développement et de la densité, relevant d'un assainissement individuel
- UE : Zone d'équipement scolaire, sportif et culturel

ZONE URBAINE À VOCATION D'ACTIVITÉ

- Ula : Zone à vocation d'activités économiques du centre-bourg
- UlaC : Secteur à vocation d'activités commerciales du centre bourg
- Ulb : Zone d'activités économiques des Epines Bénites
- Uln : Zone d'activités économiques du Fond de Veuze

ZONE À URBANISER À VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT

- 1AU : Zone à urbaniser du Bellangeon, à vocation d'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser du Turail, à vocation d'habitat, fermée à l'urbanisation
- Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation - pièce n°3 du PLU et obligation de réalisation de logements sociaux au titre de l'article L.151-15 du CU
- Secteur concerné par l'application de l'article R.151-21, alinea 3 du CU

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole
- Azh : Secteur agricole en zone humide

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle
- Nzh : Secteur naturel en zone humide
- Np : secteur naturel de qualité paysagère
- Nj : Secteur naturel de jardins aux Epines Bénites
- Nc : Secteur du camping de la Pérouze

Département de la Drôme

Commune de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4
Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4

Planche 1 - partie nord de la commune

Échelle au 1/5 000°



Commune de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
1 place de la Mairie
26 210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
Tél : 04 75 31 70 18

INTERSTICE SARL - Urbanisme et conseil en qualité environnementale
61 rue Victor Hugo
38 200 Vienna
Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

Légende

- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Exploitation agricole (siège d'exploitation et/ou bâtiments d'exploitation)
- Secteur affecté par le bruit (RD1 et voie ferrée "ligne TGV")
- Identification de corridor écologique

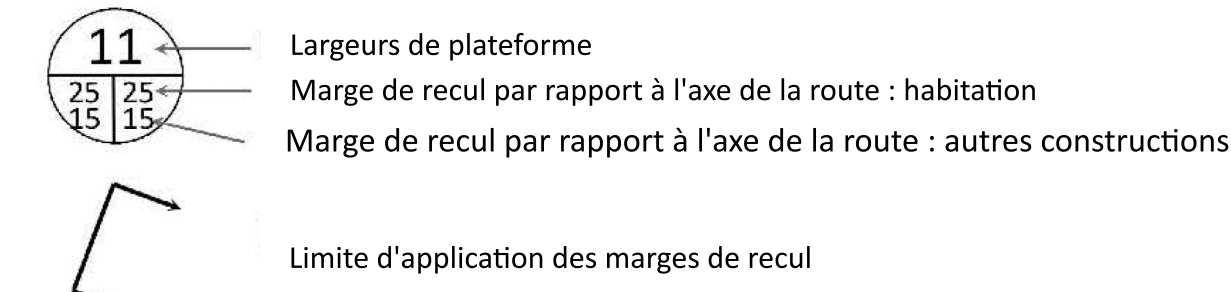
Éléments de paysage et bâti à préserver (article L.151-19 du CU)

- Élément bâti à préserver
- Élément paysager à préserver

Changement de destination (article L.151-11 du CU)

- Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Marge de recul



Secteur de risques

ZONAGE REGLEMENTAIRE RISQUE INONDATION

- Zone inconstructible sous exception prévue
- Zone constructible sous conditions spéciales
- Secteur R1
- Secteur R2
- Secteur R3
- Secteur B

CANALISATION

- Passage de canalisation de gaz, de pipeline (TRAPIL), d'hydrocarbures, de produits chimiques